

Que sera la communion solennelle

en conséquence de l'application du décret

"*Quam Singulari?*"

M. le chanoine Laude s'en explique ainsi dans l'avant-propos du "Directoire des directeurs et prédicateurs de retraites et communions d'enfants."

La grande préoccupation de ces dernières années, pour les éducateurs, a été la Communion des petits enfants. La surprise causée par le décret *Quam singulari* est oubliée. Les familles et les catéchistes bénissent Pie X des émotions goûtées en cette présentation familiale des âmes simples et neuves à leur bon Sauveur, et nos petits communiantes feront la consolation de leurs pasteurs. C'est entendu.

Mais voici que le printemps nous ramène le "grand jour", la Communion solennelle, avec ses robes blanches, ses brassards, ses cierges, ses allocutions touchantes, sa gracieuse procession, etc. Que sera désormais cette fête? Que va-t-elle garder ou perdre de son ancien caractère?

C'était, jusqu'à présent, la première *entrevue* longtemps espérée d'une jeune âme avec son Dieu. Ce sera désormais *une étape solennelle* dans la vie. Ce sera la date mémorable où cette âme, sortant de l'enfance, instruite de sa religion sainte, *s'est arrêtée* dans la retraite *au seuil de la vie consciente*; le jour où elle est venue réclamer sa place au milieu de la société chrétienne pour y confesser d'elle-même la foi de son baptême.

Si ce point de vue n'est pas celui qui frappe d'abord dans la grande scène qui s'accomplit au moment de la Communion, c'est pourtant le plus important à faire saisir. C'est celui qu'indique le prêtre à chaque communiant en déposant sur ses lèvres la sainte Hostie: "Que le Corps du Christ garde ton âme *à travers cette vie terrestre* pour la vie éternelle."

Il ne saurait donc être simplement question d'un jour où "le ciel a visité la terre"; ce n'est pas une fête éphémère qu'on prépare; il s'agit de mettre ces jeunes âmes en *communion* pour leur vie temporelle et éternelle, de leur faire *commencer*